



VILLE DE VERSOIX
RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 31 mai 2021 de 20h00 à 22h20
Lieu : Salle Lachenal - Versoix

TITRE	NOM	PRESENT	ABSENT EXCUSE	REMPLECE PAR
Président	Y. Richard	x		
Vice-Président	J. Marquis	x		
Secrétaire	M. de Terwangne	x		
Conseillers municipaux	J. Brünisholz	x		
	M. Cela	x		
	G. Chappatte		x	
	S. Conus		x	
	T. Foster	x		
	X. Henauer	x		
	J.-P. Kapp	x		
	J.-M. Leiser	x		
	R. Lima	x		
	P. Marro	x		
	E. Matias Ramos	x		
	C. Miche	x		
	L. Monnot-Crespi	x		
	G. Pinto-Pereira	x		
	A. Riat	x		
	D. Ricci	x		
	M. Richard-Mikel	x		
	A. Sauter Caillet	x		
	P. Schenker	x		
	C. Schneckenburger	x		
	S. Sidler	x		
	E. Tamone	x		
	C. Varonier	x		
	B. Zeder	x		
Maire	C. Lambert	x		
Vice-Maire	J. Tchamkerten	x		
Conseillère administrative	O. Enhas	x		
Secrétaire générale adjointe	M.-L. Possa	x		
Rédaction PV	C.-A. Mareemootoo	x		

Ordre du jour :

1. Exhortation et introduction
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation du PV de la séance du 19 avril 2021
4. Communications du Bureau du Conseil municipal
5. Crédit de CHF 55'000 destiné à l'élaboration d'un plan climat communal
6. Comptes 2020 de la Fondation communale de Versoix pour la petite enfance
7. Comptes 2020 de la Fondation de Bon-Séjour de la Ville de Versoix
8. Comptes 2020 de la Ville de Versoix
9. Désignation d'un conseil de fondation pour la liquidation de la FIVEAC
10. Motion 2 « La création d'une équipe de « correspondants de nuits à Versoix, c'est urgent ! »
11. Election du Bureau du Conseil municipal
12. Année civique 2020-2021 : bilan du Président
13. Questions
14. Communications du Conseil administratif
15. Communications des membres du Conseil municipal
16. Divers

Le Président ouvre la séance à 20h00 et souhaite la bienvenue aux membres du Conseil administratif et du Conseil Municipal, à la secrétaire générale adjointe, au secrétaire général, à la procès-verbaliste ainsi qu'au public et aux représentants de la presse.

MM. Chappatte et Conus sont excusés.

1. EHORTATION ET INTRODUCTION

Le Président prononce l'exhortation suivante, que les participants à la séance et le public écoutent debout : « Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de notre commune dont les citoyens nous ont confié les destinées. »

2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Aucune demande de modification n'étant formulée, l'ordre du jour est adopté.

3. APPROBATION DU PV DE LA SEANCE DU 19 AVRIL 2021

Les modifications suivantes sont demandées :

- Page 1, titre du document, remplacer : ~~Résumé succinct~~ **Procès-verbal**.
- Page 3, point 4.1, correction : Association de défense du quartier Moyard-**Fayards**
- Page 4, point 5, dernier §, remplacer : rapport de la commission Bâtiments, gérance et protection de la population : M. Miche, ~~Président~~ **membre** de la commission BGPP ».

Vote : Muni des modifications ci-dessus, le PV de la séance du 19 avril 2021 est accepté par 22 oui et 2 abstentions (24 votants).

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Président aborde les points suivants :

- Courrier de l'ACG : validation de décision en lien avec la subvention accordée par le FI de CHF 500'000.- pour le financement des travaux de rénovation de la salle des fêtes de Thônex
- Courrier de l'Association Suisse-Congo pour le développement agricole : demande d'appui matériel et financier pour les différentes activités de cette association. Ce courrier est transmis au président de la commission de la cohésion sociale.
- Courrier du Conseiller d'Etat M. Antonio Hodgers concernant l'extension de la plage de Port-Choiseul. Le Président donne lecture de ce courrier (voir annexe).

5. CREDIT DE CHF 55'000 DESTINE A L'ELABORATION D'UN PLAN CLIMAT COMMUNAL

Le Président rappelle le contexte dans lequel s'inscrit ce crédit. La commune de Versoix a affirmé son engagement en faveur du climat et sa volonté de mettre en place un plan de lutte contre le réchauffement climatique. Cet engagement communal s'inscrit dans un contexte où, aux niveaux fédéral et cantonal, les stratégies et instruments d'actions climatiques sont en cours de renforcement. Le canton de Genève finalise actuellement une mise à jour de son plan climat cantonal en vue d'aligner ses objectifs tels que la réduction de 60 % des émissions de gaz à effet de serre pour 2030 et la neutralité carbone pour 2050. Notre plan climat communal vise à coordonner ce qui se passe dans l'ensemble des dicastères et services de l'administration communale, les actions communales à venir, pour en assurer ainsi la compatibilité avec les objectifs climatiques de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'adaptation du territoire aux impacts des changements climatiques. Dans cette démarche, une attention particulière devra être portée aux synergies à mettre en place avec la démarche d'élaboration du plan directeur communal (PDCom) qui évoque trois principaux dossiers : état des lieux, diagnostic détaillé et élaboration du plan directeur communal.

Rapport de la commission Développement durable

M. Lima, président de la commission DD, prend la parole :

« Pour rappel ce plan climat est issu d'une des actions qui avaient été énumérées dans la commission ad hoc pour l'urgence climatique. Au sein de la commission DD, il n'a y pas eu un grand débat, c'est dire à quel point tous les Conseillers municipaux sont sensibles au sujet. Ce crédit a été accepté à l'unanimité sans grande discussion. »

Rapport de la commission des finances, de l'administration et de l'économie

M. Miche, membre de la commission FAE, indique que la commission a approuvé ce crédit à l'unanimité, sans grand débat, lors de sa séance du 27 mai dernier.

Discussion

M. Henauer relève l'importance de ce plan climat communal. Il souligne également l'importance de faire un bilan et un état des lieux. Le PS Versoix est favorable à ce crédit.

La parole n'est plus demandée et le Président met aux voix ce projet de délibération.

« Crédit de CHF 55'000 destiné à l'élaboration d'un plan climat communal »

Vu le message joint à la présente, version définitive validée par le Conseil administratif de la Ville de Versoix, au cours de sa séance du 14 avril 2021, qui décrit dans les détails le plan qui sera élaboré au moyen de ce crédit,

vu le rapport de la commission Développement durable du 18 mai 2021,

vu le rapport de la commission Finances, administration et économie du 27 mai 2021,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

Par 24 oui, 0 non et 0 abstention,

1. De réaliser l'élaboration d'un plan climat communal.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 55'000.- destiné à cette réalisation.
3. De comptabiliser les dépenses dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense nette de CHF 55'000.- au moyen de 5 annuités dès l'année de réalisation de ce plan, estimée à 2022.
5. D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 55'000.- afin de permettre la réalisation de ce plan.

6. COMPTES 2020 DE LA FONDATION COMMUNALE DE VERSOIX POUR LA PETITE ENFANCE

En préambule le Président indique que la Fiduciaire Chavaz, dans son rapport du 10 avril 2021, recommande d'adopter les comptes 2020 de la Fondation communale de Versoix pour la petite enfance. Le compte de résultat 2020 boucle avec un déficit de CHF 23'160.- Parmi les éléments particuliers de l'année 2020 il faut mentionner :

- les effets de la maladie COVID, avec comme implication la fermeture de la crèche,
- la réception d'une contribution de l'OFAS en lien avec la création de places de crèche,
- l'ajustement des salaires minimaux suite à la votation cantonale qui a été approuvée.

Le rapport annuel détaillé a été examiné en commission de la cohésion sociale le 3 mai dernier.

Le rapport financier a été examiné en commission des finances le 27 mai 2021.

Rapport de la commission de la cohésion sociale

M. Tamone, président de la commission CS, prend la parole : « La commission de la cohésion sociale a reçu les représentants de la Fondation communale de Versoix pour la petite enfance et a pu saluer la qualité des comptes, relever une baisse de recettes en lien avec les pensions et la crise COVID. Cette baisse a été partiellement compensée par le versement du soutien de l'OFAS. La commission a aussi relevé le travail effectué, en particulier dans le cadre de la crise COVID, par l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices de la Fondation. La commission a préavisé favorablement les comptes 2020 par 7 oui et 1 abstention d'usage. »

Rapport de la commission FAE

M. Miche, membre de la commission FAE, prend la parole : « Dans sa séance du 27 mai, la commission a auditionné Mme Nomblot, comptable, pour une présentation des comptes 2020 de la Fondation. L'année 2020 a été une année relativement difficile. Il n'y a pas eu de grand débat au sein de la commission qui a salué le travail effectué par le Conseil de Fondation et les collaborateurs et collaboratrices. La commission a approuvé les comptes 2020 à l'unanimité. »

Discussion

La parole n'est pas demandée.

« Approbation des comptes 2020 de la Fondation communale de Versoix pour la petite enfance »

Vu le rapport de gestion, le compte de résultats et le bilan de la Fondation Communale de Versoix pour la petite enfance,

vu le rapport de l'organe de révision Fiduciaire Chavaz SA, chargé de la vérification des comptes de l'exercice 2020, du 12 avril 2021,

vu le rapport de la Commission Cohésion sociale du 3 mai 2021,

vu le rapport de la commission Finances, administration et économie du 27 mai 2021,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. i de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 24 oui, 0 non et 0 abstention,

1. D'approuver les comptes 2020 de la Fondation Communale de Versoix pour la petite enfance, tels que présentés dans le rapport de la Fiduciaire Chavaz SA, sise Rue Jacques-Grosselin 8, 1227 Carouge, daté du 12 avril 2021.
2. De donner décharge au Conseil de la Fondation Communale de Versoix pour la petite enfance, de la gestion de ses comptes 2020, avec remerciements pour le dévouement qu'il apporte à ses fonctions.

7. **COMPTES 2020 DE LA FONDATION BON-SEJOUR DE LA VILLE DE VERSOIX**

En préambule le Président indique que la Fiduciaire PKF, dans son rapport du 20 avril 2021, recommande d'adopter les comptes 2020 de la Fondation Bon-Séjour de la Ville de Versoix. Le compte de résultat 2020 boucle avec un bénéfice de CHF 6'481.-.

Le rapport annuel détaillé a été examiné en commission de la cohésion sociale le 3 mai dernier.

Le rapport financier a été examiné en commission des finances le 27 mai 2021.

Pour rappel, la Fondation Bon-Séjour s'occupe du foncier et de l'immeuble, alors que l'association de Bon-Séjour s'occupe de l'exploitation des soins et a un contrat de prestations avec l'Etat.

Parmi les éléments particuliers de l'exercice 2020, il faut citer notamment les 30 ans de l'institution ainsi que les chantiers suivants : réfection de la toiture, installation de panneaux photovoltaïques, changements des ascenseurs. La Fondation a par ailleurs procédé au versement d'une provision de CHF 50'000.- pour grands travaux.

Rapport de la commission de la cohésion sociale

M. Tamone, président de la commission CS, prend la parole :

« La commission de la cohésion sociale a reçu les représentants de la Fondation Bon-Séjour. La commission a pu relever la qualité des comptes, mais surtout le travail effectué pendant la crise COVID avec les dimensions humaines et les pertes humaines extrêmement significatives et touchantes pour les collaborateurs et les résidents. La commission a préavisé favorablement à l'unanimité les comptes 2020 de la Fondation Bon-Séjour de la Ville de Versoix. »

Rapport de la commission finances, administration et économie

M. Miche, membre de la commission FAE, prend la parole :

« Dans sa séance du 27 mai, la commission a reçu M. A. Charbonnier, directeur de l'EMS Bon-Séjour, qui a effectué une présentation des comptes et répondu aux questions de la commission. Nous avons salué l'ensemble du

travail accompli durant l'année 2020 par le Conseil de Fondation et le personnel de l'institution. La commission a approuvé à l'unanimité les comptes 2020 de la Fondation Bon-Séjour. »

Discussion

La parole n'est pas demandée.

« Approbation des comptes 2020 de la Fondation Bon-Séjour de la Ville de Versoix »

Vu le rapport de gestion, le compte de résultats et le bilan de la Fondation Bon-Séjour de la Ville de Versoix,

vu le rapport de l'organe de révision PKF Fiduciaire SA, chargé de la vérification des comptes de l'exercice 2020, du 20 avril 2021,

vu le rapport de la commission Cohésion sociale du 3 mai 2021,

vu le rapport de la commission Finances, administration et économie du 27 mai 2021,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. i de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 24 oui, 0 non et 0 abstention,

1. D'approuver les comptes 2020 de la Fondation Bon-Séjour de la Ville de Versoix, tels que présentés dans le rapport joint à la présente daté du 20 avril 2021, établi par la Société PKF Fiduciaire SA, sise à la rue des Battoirs 7, 1205 Genève.
2. De donner décharge au Conseil de la Fondation Bon-Séjour de la Ville de Versoix, de la gestion de ses comptes 2020, avec remerciements pour le dévouement qu'il apporte à ses fonctions.

8. COMPTES 2020 DE LA VILLE DE VERSOIX

En préambule, le Président indique que la fiduciaire PKF, dans son rapport du 7 mai 2021, recommande l'adoption des comptes qui bouclent avec un résultat négatif de CHF 199'547.-. Les commissions techniques ont toutes validé leur part des comptes et la commission FAE a également examiné l'ensemble des éléments relatifs aux comptes 2020 de la Ville de Versoix.

Mme Tchamkerten prend la parole et, à l'aide d'une projection sur grand écran, commente le tableau résumant les comptes 2020 de la Ville de Versoix. Les charges se montent à CHF 40'484'175.- aux charges et de CHF 40'284'628.- aux revenus, l'excédent de charges s'élevant à CHF 199'547.

S'agissant du compte des investissements 2020 on relève CHF 9'348'716.- aux dépenses et CHF 749'855.- aux recettes, les investissements nets s'élevant à CHF 8'598'861.-. L'insuffisance de financement est de CHF 3'982'274.-.

Elle signale que les commissions techniques ont toutes approuvé les comptes 2020 à l'unanimité, excepté la commission des finances qui a approuvé ces comptes à la majorité.

Mme Tchamkerten précise que l'ensemble des documents réglementaires ont été remis aux conseillers municipaux en temps et en heure, c'est-à-dire le bilan, le compte de résultat, par nature et par fonction, les comptes de fonctionnement détaillés, le compte des investissements, la liste des crédits budgétaires supplémentaires et le rapport de la fiduciaire. Pour rappel toutes les commissions techniques ont eu deux séances consacrées à l'examen de ces comptes et aux réponses aux questions des commissaires. Des questions pertinentes et pointues ont été posées par les commissaires à la commission des finances, ce qui prouve qu'ils ont étudié avec intérêt les documents. Mme Tchamkerten en profite pour remercier le personnel de l'administration qui a répondu aux questions des commissaires avec diligence et rapidité.

En conclusion, les Conseillers municipaux ont tous les éléments en main pour se forger une opinion sur les comptes 2020 de la commune et prendre une décision en toute connaissance de cause.

Rapport de la commission FAE du 27 mai 2021

Le Président indique que, suite à la présentation des comptes 2020 de la Ville de Versoix lors de la séance de la commission FAE le 15 avril dernier, les commissaires ont reçu les éléments complémentaires, à savoir un tableau récapitulatif des comptes 2017 à 2020, un complément aux annexes relatif aux effets de la COVID sur les comptes, un extrait initial du rapport de la fiduciaire et les réponses aux questions posées par un commissaire.

La Conseillère administrative en charge du dicastère a confirmé que toutes les commissions ont chacune validé leur part des comptes. Le Secrétaire général et directeur de l'administration a présenté les tableaux relatifs au personnel de la commune, que l'on appelle le bilan social, mettant en évidence la stabilité des données liées aux ressources humaines. Plusieurs commissaires ont demandé des compléments par exemple des statistiques des taux d'activité par genre des fonctionnaires. Un des commissaires a souhaité disposer du rapport complet de la Fiduciaire PKF, ce à quoi le Conseil administratif et le chef de service ont répondu que les données de la Fiduciaire sont celles des comptes présentés au format MCH2. Le débat n'a pas porté davantage sur les comptes. Les comptes 2020 de la Ville de Versoix ont été validés par la commission FAE par 8 oui et 1 abstention.

Discussion

M. Tamone prend la parole :

« Le groupe des Vertes et des Verts tient à relever quelques éléments relatifs aux comptes 2020 de la Ville de Versoix. Nous tenons à saluer l'engagement de toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs de l'administration

communale ainsi que des différentes fondations dans le cadre de la crise COVID. Nous saluons également les efforts pour limiter les augmentations de charges. Nous constatons que comme de nombreuses collectivités publiques, nous payons le prix d'une décision relative à la fiscalité des entreprises qui réduit la force financière de notre commune. Nous relevons le besoin en prestations et le rôle de soutien de la Ville de Versoix est fondamental. Cet élément a été encore plus exacerbé dans le contexte sanitaire et ses conséquences économiques pour certaines de nos concitoyennes et certains de nos concitoyens. Le groupe des Vertes et des Verts validera donc les comptes 2020 mais sera attentif à l'avenir afin que notre Ville, en faisant un juste usage des deniers publics, ait toujours les moyens pour garantir des prestations de qualité à Versoix. »

M. Cela informe qu'il s'est abstenu lors du préavis en commission des finances. A ses yeux le débat n'a pas été assez animé que ce qu'il aurait souhaité. Il tient à féliciter M. Kapp pour le nombre de questions qu'il a posées et le dynamisme dont il a fait preuve en séance. Il a trouvé le reste de l'assemblée relativement discrète, plusieurs remplaçants étaient présents, notamment pour pallier les absences du président et du vice-président. Le débat aurait pu être plus touffu, notamment en termes de fiscalité. Le sujet du rapport social a beaucoup été abordé. Il aurait souhaité disposer du rapport de la fiduciaire dans sa totalité, ce qui n'a pas été possible selon le CA, indiquant que le CM avait décidé en en 2017 de passer à un rapport de fiduciaire plus succinct. Il constate que le rapport 2017 fait 65 pages. Comprenant la volonté de réduire le rapport financier, il ne comprend toutefois pas que le rapport envoyé aux CM ait été réduit à 1,5 pages. Il relève l'intérêt d'essayer d'obtenir davantage de renseignements. Il espère pouvoir compter sur le soutien des autres CM et voir plus de dynamisme pour ce qui concerne les activités communales.

M. Lambert signale que le rapport sur les comptes annuels 2020 de la Ville de Versoix et ses annexes comportent 67 pages.

M. Kapp approuve les propos de M. Cela. Il confirme avoir posé des questions malgré la recommandation qu'il dit avoir reçue de ne pas en poser, sauf si elles concernaient le développement économique. Il regrette par ailleurs que le débat ait manqué. Il est satisfait des réponses qu'il a reçues.

M. Leiser rebondit sur les propos de M. Kapp et de M. Cela. Il constate que la commission FAE est composée cette année de plusieurs nouveaux conseillers municipaux. Il souhaiterait à l'avenir pouvoir consacrer une séance entière à l'examen des comptes dans leur ensemble. Il rappelle que la fonction principale d'un Conseiller municipal est d'approuver les comptes et valider le budget. En ce qui concerne l'exercice de cette fonction cette année, il a pu constater le service minimum. Cela ne veut pas dire que le travail n'a pas été fait mais il considère que la comparaison des comptes avec le budget a été survolée à vitesse grand V, c'est pourquoi il comprend les réactions de certains Conseillers municipaux.

M. Lambert affirme que le Conseil administratif n'a pas demandé de limiter le nombre de questions à poser, ni de se limiter aux questions sur la promotion économique. Les Conseillers municipaux avaient la possibilité de transmettre leurs questions aux Présidents des commissions pour qu'ils les fassent parvenir aux chefs des services concernés. Il confirme que les comptes ont été remis au Conseil municipal dans un format tout à fait légal et dans le respect du règlement de l'administration des communes et que la commission FAE a les compétences pour examiner les comptes et se forger une option en vue du vote du CM.

En raison d'une prise de parole spontanée d'un Conseiller municipal qui s'adresse directement à un membre du Conseil administratif, le Président tient à rappeler les règles de fonctionnement du CM : le règlement prévoit en effet que lors d'une prise de parole, les Conseillers municipaux s'adressent au Président.

M. Kapp précise que sa remarque s'adressait à M. Marquis suite au message qu'il avait envoyé aux membres de la commission FAE. Il signale par ailleurs avoir voulu poser des questions à M. André, chef du service des finances après la première séance de présentation des comptes mais dit s'être fait sèchement renvoyer.

M. Marquis indique que le message qu'il a envoyé en qualité de Vice-Président de la commission FAE à l'ensemble des membres de la commission invitait au contraire les commissaires à bien vouloir faire parvenir leurs questions à l'avance au Président de la commission FAE pour qu'il puisse les transmettre aux chefs de service concernés. S'agissant du dossier de la promotion économique, il ajoute qu'il doit y avoir une confusion, car ce sujet ne figurait tout simplement pas à l'ordre du jour.

M. Kapp dit avoir été très satisfait de recevoir les réponses à ses questions.

Suite aux remarques qu'il a formulées lors de la présentation des comptes 2020 de la Ville de Versoix lors du dernier Conseil municipal, qui se sont avérées inexactes, M. Kapp tient à s'excuser auprès de M. Marquis.

La parole n'est plus demandée.

Le Président tient à rappeler et à mettre en évidence la structure de la délibération. En effet, il est demandé au Conseil municipal :

- d'approuver les comptes annuels de la commune pour l'exercice 2020, dans leur intégralité,
- d'approuver le compte de résultats 2020 avec un excédent de charges s'élevant à CHF 199'547.-,
- d'approuver le compte des investissements nets 2020 s'élevant à CHF 8'598'861.-,
- d'approuver le bilan au 31 décembre 2020, totalisant à l'actif et au passif un montant de CHF 135'519'301.-,
- d'approuver les crédits budgétaires supplémentaires 2020 pour un montant total de CHF 1'761'904.- qui sont couverts par les plus-

values enregistrées aux revenus, par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges ou par le capital propre.

**Proposition du Conseil administratif relative à
l'approbation des comptes annuels 2020 dans leur intégralité**

Vu que conformément à l'art. 30 al. 1 lettres d et f LAC, le Conseil municipal délibère sur les comptes annuels de la commune dans leur intégralité ainsi que sur les crédits budgétaires supplémentaires et les moyens de les couvrir,

vu que l'art. 19 RAC précise que les comptes annuels se composent du bilan, du compte de résultats, du compte des investissements, du tableau des flux de trésorerie, et de l'annexe (dont le contenu est listé à l'art. 28 RAC),

vu que l'organe de révision recommande l'approbation des comptes 2020 dans son rapport qui a été transmis au Conseil municipal,

vu le rapport de la Commission Finances, administration et économie du 27 mai 2021,

vu les articles 30, al. 1, lettres d et f, et 107 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, ainsi que l'article 20 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

DECIDE

par 23 oui, 0 non et 1 abstention,

1. D'approuver les comptes annuels de la commune pour l'exercice 2020, dans leur intégralité, annexés à la présente délibération.
2. D'approuver le compte de résultats 2020 pour un montant de **CHF 40'484'175** (dont à déduire les imputations internes de **CHF 222'690**, soit net **CHF 40'261'486**) aux charges et de **CHF 40'284'628** (dont à déduire les imputations internes de **CHF 222'690**, soit net **CHF 40'061'938**) aux revenus, l'excédent de charges s'élevant à **CHF 199'547**. Cet excédent de charges total se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de **CHF 199'547** et résultat extraordinaire de **CHF 0**.
3. D'approuver le compte des investissements 2020 pour un montant de **CHF 9'348'716** aux dépenses et de **CHF 749'855** aux recettes, les investissements nets s'élevant à **CHF 8'598'861**.
4. D'approuver le bilan au 31 décembre 2020, totalisant à l'actif et au passif un montant de **CHF 135'519'301**.
5. D'approuver les crédits budgétaires supplémentaires 2020 pour un montant total de **CHF 1'761'904** dont le détail figure dans l'annexe aux comptes annuels joints à la présente délibération.
6. De prendre acte que ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus, par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges ou par le capital propre.

Le Président remercie le Conseil municipal pour son vote ainsi que le Conseil administratif et l'administration communale pour la préparation des documents relatifs aux comptes 2020 de la Ville de Versoix.

9. DÉSIGNATION D'UN CONSEIL DE FONDATION POUR LA LIQUIDATION DE LA FIVEAC

En préambule, le Président rappelle qu'à fin 2020, le CM a voté la dissolution de la FIVEAC. La validation de cette dissolution doit être ratifiée par un projet de loi du Grand Conseil. Dans cette attente, il y a nécessité de traiter les affaires courantes en reconstituant un conseil de 9 membres, en conformité aux statuts de la FIVEAC.

La désignation du Conseil de Fondation pour la liquidation de la FIVEAC est la suivante :

Conseillère administrative déléguée	1	Mme Jolanka Tchamkerten	Désignée par le Conseil administratif
Membres désignés par le Conseil municipal	Au moins 5	PDC Gilles Chappatte PLR Varonier Christian SOC Antoine Droin VERTS Jérémy Jausi et Gil Pinto-Pereira	Au moins un représentant de chaque groupe politique
Membres désignés par le Conseil administratif	3	Patrick Malek-Ashgar Brice Balland Jean-Philippe Guillermin	Personnes ayant dans la mesure du possible une expérience économique, juridique ou technique.

10. MOTION 2 « LA CREATION D'UNE EQUIPE DE CORRESPONDANTS DE NUITS À VERSOIX, C'EST URGENT ! »

M. Marro prend la parole :

Proposition de motion présentée par le Parti Socialiste :

« La création d'une équipe de correspondants de nuits à Versoix, c'est urgent ! »

Le Conseil municipal de la Ville de Versoix Vu l'article 29 de son règlement ;
Considérant que :

- la Ville de Versoix fait état d'une dégradation progressive de plus en plus visible de l'espace public, notamment d'une augmentation constante des nuisances nocturnes sensiblement aggravées depuis la mise en place des mesures sanitaires liées au Covid ;
- la population a un fort besoin de voir son cadre de vie respecté et apaisé par une diminution drastique des nuisances qui pourrissent la vie des habitantes et des habitants ;
- les dispositifs mis en œuvre jusqu'à aujourd'hui pour remédier aux nuisances nocturnes ne sont pas suffisants ;
- aucun service de sécurité n'assure une présence régulière en période nocturne, ni pendant les fins de semaine sur le territoire versoisien :

les postes de la police municipale ainsi que de la gendarmerie sont fermés tous les soirs après 18h ainsi que les week-ends, les agences de sécurité privé effectuent ponctuellement des rondes en soirée et le week-end ;

- il est indispensable, de mettre en œuvre rapidement des solutions novatrices garantissant une bonne qualité de vie dans tous les quartiers de Versoix ;
- le dispositif des correspondants de nuit mis en place dans plusieurs communes genevoises permet avec une présence régulière sur le terrain en soirée ainsi qu'en week-end de favoriser le dialogue avec les habitants, de prévenir et réduire les situations de tensions et d'incivilités, d'intervenir en tant que médiateurs lors de conflits, de lutter contre le sentiment d'insécurité dans les espaces publics ;

invite le Conseil administratif :

- à mettre sur pied, dans les plus brefs délais, un programme pilote déployant une équipe de « correspondants de nuit » engagés par la Ville de Versoix, à l'instar de ce qui s'est fait à satisfaction en France dans les quartiers difficiles de Paris mais aussi à Lausanne, Vernier, Thônex et au Grand-Saconnex, afin de réduire les incivilités, de ramener le calme et le respect des lieux et d'orienter le cas échéant l'action répressive des forces de l'ordre si nécessaire.

Discussion

M. Riat prend la parole :

« Où est l'urgence ?!!? »

Si l'on prend le contenu de cette motion... c'est parfait ! Sur le fond tout le monde s'accorde à dire qu'effectivement, la situation actuelle en raison de la pandémie, de l'évolution de la société en général, il faut agir !

Mais sur la forme ?!!?... En tant que président de la commission de la Protection de la Population, vous me voyez surpris ! Je n'ai jamais entendu parler de correspondants de nuit pour notre commune dans le cadre de nos séances de commissions.

Nous avons une police cantonale, une police municipale certes avec un effectif dérisoire, et des TSHM. Or, bien que ceux-ci dépendent de la FASE (Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle) leur but et leur mode de fonctionnement reste assez semblable.

De bonnes idées émergent toutefois de ce projet... des solutions novatrices afin de garantir une bonne qualité de vie dans tous les quartiers de Versoix... c'est vraiment top !

On parle de programme pilote déployant une équipe de correspondants de nuit dans le but d'assurer une présence régulière sur le terrain. Dialoguer avec les habitants, réduire les tensions, les incivilités, et faire de la médiation.

On met en exergue ce qui se fait de mieux dans les quartiers difficiles de certaines villes et aussi chez nos voisins français... Alors ici, même si comparaison n'est pas raison... je ne peux pas m'empêcher de voir une occasion de faire cocorico avant l'Euro !

Et pour rebondir sur ce qui vient d'être dit ; je ne peux pas laisser dire qu'à partir de 18h00 le soir il n'y a plus de police à Versoix. Si nos agents municipaux sont réduits à peau de chagrin, la police cantonale à Versoix est une antenne de police de proximité et leur présence est de 11h00 à 19h00 du lundi au vendredi. Toutefois, le poste de Blandonnet assure une présence H24 et 365/365 en cas de nécessité.

Pour conclure, le groupe PLR trouve dommage que nous soyons mis devant le fait accompli de cette motion, sans concertation du tout... ce qui n'est pas très sociable.

Nous proposons tout de même le renvoi de cette motion à la commission BGPP.

Merci ! »

M. Ricci rappelle que la commission sociale crée des liens avec les TSHM dont la mission est également de faire de la prévention. Afin d'observer la pertinence de cette motion, il propose le renvoi de cette motion à la commission de la cohésion sociale.

Mme Brünisholz indique que les Vertes et les Verts de Versoix reconnaissent ces derniers temps le renforcement d'un sentiment d'insécurité dans la commune. Elle souligne l'intérêt depuis janvier 2020 d'un dialogue mis en place par la commune sous la forme d'un groupe de pilotage dont les jeunes de la commune font également partie, ainsi que les TSHM, les services de la cohésion sociale, de la gérance et les CM. Des projets constructifs sont en train de voir le jour. Les Vertes et les Verts de Versoix trouvent plus judicieux de renforcer les ressources en termes d'emploi, tels que les TSHM, les APM et le travailleur social de proximité poste qui occupe un poste à 60 % depuis peu.

M. Henauer considère que la mission des TSHM est de s'occuper de la jeunesse alors que les incivilités peuvent correspondre non seulement à la jeunesse mais également à des conflits de voisinage et entre personnes de manière intergénérationnelle. Il considère que ces problèmes pourraient être gérés par les correspondants de nuit.

La parole n'est plus demandée et la Président soumet les deux propositions aux voix du Conseil municipal.

Le renvoi de la motion N°2 à la commission BGPP est refusé par 12 non, 9 oui et 3 abstentions (24 votants).

Le Conseil municipal se prononce sur le renvoi de la motion N°2 à la commission CS par 10 oui, 10 non et 4 abstentions (24 votants). En raison de

cette égalité des voix, le Président décide du renvoi de la motion à la commission de la cohésion sociale.

11. ELECTION DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Mme Matias Ramos et M. Foster sont désignés aux fonctions de scrutateurs, sous l'autorité de Mme de Terwangne, secrétaire, et de M. Marquis la remplaçant pour l'élection à la vice-présidence.

Le Président rappelle que pour être valable le bulletin de vote doit comporter le nom et le prénom d'un membre du Conseil municipal.

11.1. Election du ou de la Président-e pour la période du 1^{er} juin 2021 au 31 mai 2022

Au nom du groupe PLR, M. Sidler propose la candidature de M. Julien Marquis au poste de Président.

Le vote à bulletins secrets est annoncé :

Bulletins délivrés : 25

Bulletins rentrés : 25

Bulletins valables : 24

M. Julien Marquis est élu Président du Conseil municipal par 23 voix.

Applaudissements.

11.2. Election du ou de la Vice-Président-e pour la période du 1^{er} juin 2021 au 31 mai 2022

Au nom du groupe PDC, M. Ricci propose la candidature de Mme Muriel de Terwangne au poste de Vice-Présidente.

Le vote à bulletins secrets est annoncé :

Bulletins délivrés : 25

Bulletins rentrés : 25

Bulletins valables : 23

Mme Muriel de Terwangne est élue Vice-Présidente du Conseil municipal par 23 voix.

Applaudissements.

11.3. Election du ou de la Secrétaire pour la période du 1^{er} juin 2021 au 31 mai 2022

Pour le groupe Socialiste, M. Marro propose la candidature de M. Xavier Henauer au poste de Secrétaire.

Le vote à bulletins secrets est annoncé :

Bulletins délivrés : 25

Bulletins rentrés : 25

Bulletins valables : 24

M. Xavier Henauer est élu Secrétaire du Conseil municipal par 24 voix.

Applaudissements.

11.4. Election du membre du Bureau pour la période du 1^{er} juin 2021 au 31 mai 2022

Pour le groupe des Vertes et des Verts, M. Tamone propose la candidature de Mme Aline Sauter Caillet au poste de membre du Bureau.

Le vote à bulletins secrets est annoncé :

Bulletins délivrés : 25

Bulletins rentrés : 25

Bulletins valables : 15

Obtiennent des voix : Mmes Aline Sauter Caillet avec 13 voix et Mme Margaret Richard-Mikel avec 2 voix.

Mme Sauter Caillet est élue Membre du Bureau du Conseil municipal par 13 voix.

Applaudissements.

12. ANNEE CIVIQUE 2020-2021 : BILAN DU PRESIDENT

A l'aide d'une projection de 20 images sur grand écran, le Président effectue un bilan de l'année civique 2020-2021.

La première image illustre l'arrivée dans la vie politique du coronavirus : dessin du personnage « Coronavirus » tiré d'un album d'Astérix datant de 2017.

Le Président tient à adresser ses remerciements aux membres du Bureau sortant qui n'a pas ménagé sa peine pour la mise en route de cette nouvelle législature.

Le Président a reçu beaucoup, beaucoup de sollicitations pendant cette année de présidence.

L'année qui vient de s'écouler a été marquée par le mille-feuilles législatif et administratif suisse, au niveau communal, mais également au niveau cantonal et fédéral. Pendant cette année de présidence, la pesanteur de ce mille-feuilles : on ne peut pas faire sans tenir compte du canton ni du Conseil Fédéral.

Le Président retient également de cette année les visages masqués dont on ne peut pas savoir s'ils sourient ou s'ils grimacent.

Le Président tient à relever qu'il a été possible de maintenir le fonctionnement institutionnel et avoir une très bonne entente avec le Conseil administratif. C'est grâce à cette bonne entente que les séances ont existé, qu'elles ont fonctionné et que les choses ont pu se dérouler. Merci au Conseil administratif !

Le Président tient à adresser des remerciements tout particuliers au soutien administratif du Conseil municipal. Il tient à citer : Mme S. Ferreira et Mme C. Collignon, de la Mairie, qui œuvrent pour le CM, M. P. Falconnet, qui prépare la salle du Conseil municipal, Mme M.-L. Possa, et Mme C.-A. Mareemootoo.

Applaudissements.

Le Président tient également à citer le personnel communal, qui travaille bien, qui mérite toute la confiance et tout le respect du Conseil municipal. Le personnel communal a fait face pendant cette année à des situations

difficiles en raison de la maladie COVID et il suit un certain nombre de formations, notamment dans le domaine du Développement durable. Le Président demande au Secrétaire général et Directeur de l'administration de transmettre les félicitations du Conseil municipal au personnel de la Mairie et de l'administration communale.

Le Président relève les conséquences positives de cette année particulière : par exemple la prise en compte du réchauffement climatique et des gaz à effets de serre, le soutien aux commerces locaux, l'amélioration du fonctionnement du Conseil municipal et la concertation avec la population dans le cadre des dossiers dans lesquels le Conseil municipal a pu avancer.

Le Président relève par ailleurs les conséquences négatives de cette année particulière : l'annulation de manifestations communales est une conséquence négative de la crise sanitaire, manque de ne pas pouvoir rencontrer la population, la façon qu'a le Conseil municipal de mesurer le temps politique : le temps politique est un temps long en raison des procédures à respecter, des demandes d'autorisation, de la gestion des dossiers. Il faut apprendre à vivre avec.

Le Président énonce une citation de Horace : « Nunc est bibendum » ce qui veut dire « c'est maintenant qu'il faut boire » et regrette vivement les bons moments passés après les séances du Conseil municipal.

En cette période d'incertitude, notamment en ce qui concerne les finances, le Président tient à faire part d'une conviction : l'incertitude, on peut vivre avec, c'est une source de réussite qui exige des investissements.

Enfin, le Président revient sur ce qu'il a dit au début de son année de présidence et qui est toujours d'actualité : « Agir passionnément et durablement, maintenant, pour une qualité de vie partagée à Versoix ! » et « Allons ensemble de l'avant pour que Versoix progresse dans les 3 dimensions du développement durable : une économie solide, une cohésion sociale renforcée et une évolution environnementale déterminée ! »

Le Président remercie le Conseil municipal et termine en citant un précepte éducatif qu'il a reçu de ses parents : « Bien faire et laisser dire ! ».

Applaudissements.

En lui remettant une petite attention, M. Marquis adresse ses chaleureux remerciements au Président pour son année de présidence qui a été doublement difficile. Le Conseil municipal a donc été doublement chanceux de pouvoir compter sur un Président sage et expérimenté pour mener la barque durant ces 12 mois.

Applaudissements.

13. QUESTIONS

13.1. Question orale de M. Zeder concernant le revêtement de la nouvelle place de jeu du préau de l'école Adrien-Lachenal

M. Lambert prend note de la question.

13.2. Question orale de M. Varonier concernant les accidents survenus dans le canal le long de la promenade de la Treille

M. Lambert prend note de la question.

13.3. Question orale de M. Schenker concernant la constitution du groupe de travail en lien avec le projet d'extension de la plage. Qui va organiser ce comité ?

M. Lambert indique qu'il se chargera d'organiser ce groupe de travail.

13.4. Question orale de M. Foster concernant la participation du groupe des Vertes et des Verts de Versoix au groupe de travail en lien avec le projet d'extension de la plage. La commission AT doit être informée de manière régulière de l'avancée du dossier.

M. Lambert prend note de la question.

13.5. Question orale de M. Lima concernant le projet présenté par la CODHA et l'éventuelle prise de décision du CM concernant les dérogations nécessaires à l'avancement de ce projet.

M. Lambert précise que la décision appartient au Conseil d'Etat.

14. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. Cédric Lambert, Maire

Composition du Conseil administratif du 1^{er} juin 2021 au 31 mai 2022

M. Lambert indique que le CA dans sa grande sagesse a confirmé la désignation de Mme Jolanka Tchamkerten au titre de Maire du 1^{er} juin 2021 au 31 mai 2022, Mme Ornella Enhas au titre de Vice-Maire et lui-même au titre de Conseiller administratif.

Transports

CFF

Suite à la séance publique des CFF le 27 mai dernier, M. Lambert rappelle que la Voie 1 sera en travaux du 9 juillet au 30 août, aucun train ne circulera. Un concept de bus de remplacement a été mis en place selon les modalités suivantes :

- Bus régionaux : du lundi au dimanche, 2 bus par heure et par sens, 40 minutes de trajet, arrêts classiques du Léman express.
- Bus directs : du lundi au samedi, 4 bus par heure et par sens, trajets accélérés 25 minutes, arrêts à Cornavin Genève-Sécheron, Bellevue-Mairie, Versoix et Pont-Céard.
- La Voie 2 reste fonctionnelle avec les trains Régio-Express qui s'arrêteront uniquement à la gare de Versoix du lundi au vendredi aux heures de pointe le matin entre 6h00 et 9h00 le matin et le soir entre 16h00 et 19h00.

Les CFF sont alertés que les bus doivent être correctement dimensionnés. Le CA veillera à une capacité suffisante en ce qui concerne le transport des voyageurs.

Concernant les travaux de la gare de Pont-Céard, la piste cyclable derrière l'école Ami-Argand sera fermée à cause des installations de chantier. Un itinéraire de déviation sera mis en place par l'école Ami-Argand elle-même.

Une déviation sera mise en place par la rue César-Courvoisier, en raison de la fermeture de la rue des Moulins entre le carrefour Favarger et la gare.

Cartes journalières CFF

M. Lambert signale que M. S. Dal Busco, Conseiller d'Etat, a bien reçu la résolution en lien avec la suppression des cartes journalières CFF. Il comprend l'inquiétude des CM mais indique que la décision est en main de l'alliance SwissPass. Des solutions de remplacements sont à l'étude, notamment par la délivrance en plus grand nombre de cartes journalières à CHF 29.-.

Le Conseil d'Etat veille actuellement au développement du système. Des mesures doivent encore être négociées entre l'Alliance SwissPass et l'Association des Communes suisses et l'Union des Villes suisses

Mobilité douce

M. Lambert signale la reconduction de la prestation « Versoix Roule » du 17 mai au 1^{er} octobre 2021, sur la place de la Gare. Une dizaine de vélos électriques seront mis à disposition de la population, ainsi que des vélos-cargos, du lundi au vendredi de 14h00 à 19h00, le week-end de 09h00 à 19h00.

Travaux

Route de Suisse

M. Lambert signale que la pose du revêtement de la route de Suisse est maintenant terminé. Des mesures de circulation sont à l'examen étant donné que le flux des véhicules se normalise. Certains marquages doivent encore être effectués. Un tour complet des pistes cyclables sera effectué prochainement. Le CA a demandé 2 régimes de régulation de vitesse, à 30 km/h et à 50 km/h selon les tronçons. Il reste encore une question liée au PLQ Pré-Colomb/route de Suisse : certains aménagements temporaires restent à faire.

Anciens Bains

M. Lambert signale que les travaux de finition sont en cours. Le CA a décidé d'une ouverture temporaire dès la fin de la semaine, en attendant la pose du ponton au bord de l'eau (en attente disponibilité des matériaux). L'accès à l'eau peut se faire par les enrochements.

Rue des Moulins

M. Lambert signale du retard concernant le revêtement de l'oreillette de la ruelles Moulins. Les services ont dû beaucoup batailler pour que l'entreprise termine la pose du revêtement ces prochains jours.

Chemin de Braille

M. Lambert signale que la fermeture du chemin de Braille sera opérationnelle dès la semaine prochaine.

Versoix Centre-Ville

M. Lambert signale que des travaux d'étanchéité vont être entrepris sur les escaliers menant du Boléro à Denner.

Accès à l'eau des Personnes à mobilité réduite à Port-Choiseul

M. Lambert signale que le canton a ouvert un appel d'offre pour l'accès à l'eau des personnes à mobilité réduite. Ces travaux seront 100 % à charge du canton.

Culture

Agenda

- Du 12 juin au 12 septembre 2021 - Boléro : exposition « Terres Tracées – Peindre avec l'ocre » qui met à l'honneur des artistes d'origines diverses. Vernissage le samedi 12 juin à 18h00.
- Samedi 19 juin 2021 de 10h00 à 16h00 : Fête de la musique – Treille et Esplanade, Débarcadère de la CGN, place de la Gare, école Ami-Argand, Pelotière, Temple de Versoix, Galerie du Boléro. Programme disponible sur le site internet de la commune.

Discours de M. Cédric Lambert, Maire sortant

« Nous arrivons au terme de la première année de la nouvelle législature 2020-2025. Une année synonyme de changements et de renouveau avec notamment la reprise et la clôture tant attendue du chantier de requalification de la route de Suisse mené par le canton de Genève, en collaboration avec nos services communaux, pendant près de quatre ans.

Début 2020, les projets s'enchaînaient et la vie suivait son cours quand la crise sanitaire s'est brutalement abattue sur le monde au mois de mars, freinant la quasi-totalité des secteurs économiques. Tombée comme des coups de massue successifs, les conférences de presse du Conseil fédéral et du Conseil d'Etat ont marqué le début d'une vie quelque peu incertaine, cadencée par les mesures d'hygiène et de distanciation sociale rendues obligatoires pour enrayer la pandémie mondiale.

Le virus « Covid-19 » a, en quelque sorte, imposé sa loi jusque dans la vie privée de chacune et chacun, réduisant drastiquement les contacts sociaux présentiels de toutes les tranches d'âge de la population.

Après les élections communales qui ont redistribué quelques peu les cartes, la mise en place du nouveau CA (1/3 a été renouvelé avec la venue de Mme Tchamkerten – Les Verts) et du nouveau CM (1/2 a été renouvelé, notamment par la vague verte) ont également imprégné un rythme nouveau au sein des autorités et de l'administration communales.

Si ce début de législature a malheureusement commencé dans des conditions difficiles et marquantes pour beaucoup, cet arrêt forcé du semi-confinement fut l'occasion de davantage prendre conscience de la richesse infinie que représentent nos liens sociaux, la diversité et l'étendue de nos besoins, l'importance de nos racines et nos valeurs.

Cela n'a pas empêché le CM de voter de nombreux projets, crédits d'études, travaux, motions... avec, cerise sur le gâteau institutionnel, le nouveau règlement du Conseil municipal, en cours d'apprentissage.

Le Conseil administratif est fier de la solidarité sans pareille qui s'est organisée au sein de la population pour venir en aide aux personnes en

difficulté, fiers aussi des efforts déployés par les services communaux pour maintenir l'ensemble des prestations destinées aux versoisiens et versoisiennes. En effet, la Ville de Versoix en tant qu'institution publique et en tant qu'employeur, a dû faire face aux incidences majeures de la crise sanitaire par la mise en place de plans d'urgence dans tous les secteurs.

Je remercie, devant vous, l'Administration communale pour sa constance et son efficacité, et plus particulièrement le secrétariat général, Monsieur Christian Séchaud – Secrétaire général et Directeur de l'administration, Madame Marie-Louise Possa, Secrétaire générale adjointe, et l'équipe de la Direction, qui ont accompagné avec attention les services communaux, le bureau du Conseil municipal, les commissions et le Conseil administratif pour assurer la cohésion et le bon fonctionnement de la Mairie et la mise en œuvre des projets communaux.

Je remercie également et chaleureusement notre Président du Conseil municipal, Monsieur Yves Richard, ainsi que les autres membres du bureau, Monsieur Julien Marquis, Madame Muriel de Terwangne et Monsieur Xavier Henauer, pour leur engagement soutenu.

Nous passerons dans quelques heures le bâton de relais à Madame Le Maire, Jolanka Tchamkerten, ainsi qu'au nouveau Président du Conseil municipal, Monsieur Julien Marquis. Nous leurs souhaitons une prise de fonction sereine et une année progressivement libérée des contraintes sanitaires pour laisser à nouveau éclore la joie de se retrouver lors des prochaines manifestations communales et des rencontres informelles que nous réservent les nombreux lieux accueillants de notre commune.

D'ici-là, pour celles et ceux qui ne l'auraient pas encore fait, n'oubliez pas d'utiliser les bons d'achats émis par la Mairie pour aller à la rencontre des commerçants et fournisseurs de services qui ont particulièrement été touchés par les restrictions d'accès, voire les fermetures durant la pandémie.

Vive Versoix ! et vive cette deuxième année de législature qui commencera dès minuit au service de notre commune afin qu'elle soit toujours plus inclusive, attractive et durable. »

Applaudissements.

Mme Jolanka Tchamkerten, Vice-Maire

Mme Tchamkerten prend la parole et s'adresse à M. Lambert :

« Au nom des femmes du Conseil administratif, nous aimerions te féliciter pour cette deuxième année consécutive à la Mairie et souhaitons te remettre un cadeau et te souhaitons un bon retour à la case « Conseiller administratif ! ».

Caves de Bon-Séjour

A l'aide de photos projetées sur grand écran, Mme Tchamkerten signale que les travaux des Caves de Bon-Séjour arrivent à bout touchant. Le bar et la sonorisation seront livrées à la fin du mois de juin. Une partie du mobilier

sera conservée et complétée dans le courant de l'été. L'ouverture de ce lieu est prévue à la mi-septembre.

Mme Ornella Enhas, Conseillère administrative

Cohésion sociale

Mme Enhas revient sur le courrier d'une citoyenne versoisienne concernant les camps de réfugiés en Grèce. Lors du dernier Conseil municipal, ce courrier avait été transmis à la commission de la cohésion sociale, laquelle a pris connaissance de cette demande et préavisé favorablement l'accueil des réfugiés provenant des camps de Grèce. Sur cette base, le CA a donc confirmé sa participation à l'appel des villes et communes suisses du mouvement « Evacuez maintenant ! ». Cet appel demande à la Confédération d'accueillir davantage de réfugiés de Grèce et d'apporter sa contribution dans la mesure de ses moyens à leur accueil.

Promotions scolaires

Les directives cantonales fixées pendant cette crise COVID vont à nouveau impacter les événements de fin d'année scolaire et plus particulièrement les promotions scolaires. Le DIP a formellement interdit les événements avec du public et les promotions scolaires telles qu'on les connaît ne pourront pas avoir lieu. La cérémonie de remise des prix aux élèves de 8P du jeudi soir ne pourra avoir lieu, le cortège des promotions scolaires ainsi que la fête populaire sont également annulés. Un programme allégé de festivités des promotions sera mis en place grâce notamment à la collaboration des services communaux et la cérémonie de remise des prix aura lieu à l'interne pendant les horaires scolaires, sans la présence des parents. Les enfants pourront quand même profiter des tours en carrousel dans le respect des normes COVID.

Bike To Work

Mme Enhas signale que le personnel communal va participer à une action « Bike To Work ». Cette action permet de promouvoir la santé et le cyclisme en utilisant le vélo pour les trajets entre son domicile et son lieu de travail. Les kilomètres ainsi parcourus seront comptabilisés pendant le mois de juin. A ce jour ce sont plus de 1850 entreprises qui participent à cette action qui s'inscrit dans plusieurs axes que le Conseil administratif désire développer au sein de l'administration communale. Il s'agit de promouvoir la mobilité douce en utilisant le vélo comme mode de transport mais cela concerne aussi la promotion de la santé qui est un des axes prioritaires du CA, de même que le développement de la cohésion et de l'esprit d'équipe au sein de l'administration communale. Le Conseil administratif se réjouit de cette action à laquelle il participera également.

15. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

15.1. Le Président a participé à la séance du GLRD (Groupement des législatifs de la rive droite) le 6 mai dernier à Collex-Bossy. Cette séance réunissait les représentants de toutes les communes. Il a surtout été question d'aménagement, des travaux de la route de Suisse, de la voie verte, de la voie bleue, de mobilité douce, de transport avec un exemple de mobilité scolaire en cours à Genthod.

Il a également été question de préoccupations sociales, notamment concernant les places de crèche, et de sécurité, notamment au Grand-Saconnex où des problèmes d'insécurité sont gérés par les APM et la Police. La prochaine séance a lieu le 4 novembre prochain à Genthod. Le Président tient à rappeler que ce sont les membres du Bureau qui y participent, ou/et le représentant permanent qui est M. Kapp, qui peuvent participer à ces séances. Il relève l'intérêt de rester en contact avec les autres communes.

15.2. M. Kapp a participé à la rencontre annuelle du GICORD. Le volume des déchets compostés reste à peu près identique au niveau des années précédentes. Les informations figurant sur le site internet du GICORD seront mises à jour, notamment en ce qui concerne les tarifs.

15.3. Le Président ajoute un point à l'ordre du jour « de manière tout à fait inattendue » : afin que la transmission de la Présidence au Président récemment élu soit un peu plus tangible, il a le plaisir de remettre à M. Marquis un fanion de la Présidence du Conseil municipal.

Applaudissements.

16. DIVERS

16.1. M. Schenker a entendu dire qu'une grande parcelle agricole de 93'000 m2 allait être vendue (chemin du Biolay). Il demande si la commune souhaite acquérir ce terrain.

Le Président indique que cette question doit être réfléchi dans les partis avant d'être à nouveau abordée si nécessaire à l'occasion de la prochaine séance.

16.2. Mme Sauter Caillet signale l'organisation par Pro-Vélos de cours de sensibilisation le samedi 12 juin à l'école de Montfleury de 14h00 à 17h00. Ces cours sont gratuits pour les habitants de Versoix. L'association des parents d'élèves organise le même jour une bourse aux vélos et matériel.

Parole au public

Interventions de M. Enhas

1. M. Enhas revient sur le courrier que l'association Fayards-Molard avait adressé au Conseil administratif concernant la demande de création d'un passage piéton sur la route des Fayards, à la hauteur des conteneurs de gestion des déchets. Le canton n'ayant pas répondu favorablement à cette demande, il sollicite le Conseil municipal en vue de sécuriser l'endroit.
2. Ancien membre de la FIVEAC, M. Enhas revient sur le dossier « Caddie Service » suite à la dissolution de la FIVEAC. Il souhaiterait obtenir le procès-verbal de la dernière réunion ainsi que des précisions sur le transfert des prestations de Caddie Service.

Le Président prend note de la demande de M. Enhas et la transmet par le biais de M. le Maire aux membres du Conseil de la FIVEAC.

Le Président lève la séance à 22h20.

* * * * *